

PROCEDURE A SUIVRE

- Remplir et signer le formulaire de conversion : seul ce formulaire sera pris en considération pour la conversion des actions privilégiées.
- Le document doit obligatoirement être signé par le titulaire du registre.
- En cas de conversion en actions ordinaires sous forme dématérialisée à livrer sur différents comptes-titres, un formulaire devra être fourni par compte titres.
- En cas de démembrement (déjà existant) de la propriété des actions (p.ex. nue-propriété – usufruit; mise en gage etc.) toutes les parties concernées devront signer le formulaire.
- Le formulaire doit obligatoirement être envoyé par courrier recommandé (cachet de la poste faisant foi pour la date de conversion) avec une copie de votre carte d'identité/des pouvoirs de représentation de votre société.
- Adresse:
Cofinimmo SA
A l'attn. de M. Kenneth de Kegel
Boulevard de la Woluwe 58
1200 Bruxelles
shareholders@cofinimmo.be
T : 00 32 (0) 2 373 00 00
F : 00 32 (0) 2 373 00 10
- Tout formulaire avec une date postérieure à la période de conversion sera pris en considération pour la prochaine période de conversion.
- Le formulaire est également à votre disposition sur notre site web [lien internet](#) et pourra être demandé gratuitement à l'adresse susmentionnée.
- Les conversions seront regroupées les dix derniers jours de chaque trimestre civil.

Comme précisé dans la lettre d'accompagnement, la procédure de conversion requiert l'intervention de plusieurs partenaires et la livraison des actions ordinaires sous forme dématérialisée ou sous forme d'inscription dans les registres nominatifs peut prendre deux à trois semaines. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.

- En cas de conversion en actions ordinaires sous forme nominative, nous vous fournirons une copie de votre registre (à l'adresse indiquée sur le formulaire susmentionné).
- En cas de conversion sous forme dématérialisée, veuillez prendre contact avec votre institution financière.